

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION - ÉTUDE PUBLIQUE DES BUDGETS DE FONCTIONNEMENT 2019 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2019-2020-2021 DE LA VILLE DE MONTRÉAL, DE CERTAINES SOCIÉTÉS PARAMUNICIPALES ET AUTRES ORGANISMES AINSI QUE DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

La Commission sur les finances et l'administration a procédé à une étude publique du budget de fonctionnement 2019 ainsi que du PTI 2019-2020-2021 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes relevant de son périmètre comptable ainsi que de la Société de transport de Montréal (STM).

Du 12 au 23 novembre se sont succédé les séances d'étude publique portant sur les prévisions budgétaires 2019 et le PTI 2019-2020-2021 de tous les services et organismes relevant du cadre financier de la Ville de Montréal ainsi que de la Société de transport de Montréal (STM). Cette année, la Commission a procédé à l'étude du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations des unités d'affaires au cours de la même présentation. Chacune des unités d'affaires a donc procédé à la présentation de son budget de fonctionnement et, lorsqu'elle en avait un, de son PTI. Au terme des présentations du budget et du PTI, des périodes de questions et de commentaires réservées au public étaient prévues à chaque séance. De surcroît, des périodes réservées aux questions et aux commentaires des membres de la Commission ont suivi les différentes présentations.

Les recommandations ont été déposées et adoptées en séance publique le 27 novembre 2018.

Le comité exécutif remercie la Commission et tous ses participants. Il a pris connaissance du rapport de la Commission et répond à ses 41 recommandations.

LES RECOMMANDATIONS

À l'issue de l'étude publique du budget 2019 et du PTI 2019-2020-2021, la Commission sur les finances et l'administration (CFA) tient à remercier les services municipaux, les organismes et les sociétés paramunicipales pour leur collaboration. La Commission formule les recommandations suivantes au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

1) Ville de Montréal et organismes relevant de son cadre financier

R-1 Adopter les budgets de fonctionnement 2019 des services municipaux et d'agglomération, des sociétés paramunicipales de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal (STM) déposés à la Commission.

R-2 Adopter les prévisions du PTI 2019-2020-2021 des services municipaux et d'agglomération, des sociétés paramunicipales de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal (STM) déposés à la Commission.

Réponses à R-1 et à R-2

Les budgets de fonctionnement ainsi que les prévisions du PTI 2019-2020-2021 ont été adoptés lors de la séance extraordinaire des conseils municipal et d'agglomération des 28 et 29 novembre 2018 (CM18 1402, CM18 1403, CG18 0633 et CG18 0634).

2) Présentation des documents budgétaires

R-3 Inclure dans les présentations des services un tableau qui illustre la provenance du financement des projets, avec notamment un détail des subventions gouvernementales obtenues pour financer ceux-ci.

Considérant le nombre important de projets contenus dans la présentation du Service des technologies de l'information;

R-4 Organiser par ordre de priorité les projets inscrits dans la présentation du service faite à la CFA.

R-5 Présenter, lors de l'étude du prochain budget, une ventilation des dépenses et une reddition de compte pour chacun des huit Plans d'action de la Stratégie de développement économique 2018-2022 afin de permettre un suivi des résultats.

R-6 Ajouter une note à la présentation du Service de l'Espace pour la vie afin de refléter l'apport du financement métropolitain à son budget.

R-7 Demander au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) de catégoriser les bâtiments dont il est responsable selon le type de gestion (ex. bâtiments loués, acquisitions récentes, propriétés de la Ville, etc.).

R-8 Prévoir dans les prochains documents budgétaires une section où sont présentés les différents indicateurs développés dans les unités d'affaires en fonction de leurs objectifs et des priorités de la Direction générale, en complément des indicateurs du Réseau d'étalonnage municipal du Canada (REMC).

R-9 Joindre aux prochains documents budgétaires du Service des ressources humaines une section qui détaille la représentation de la diversité au sein des effectifs de la fonction publique montréalaise, notamment : - le nombre d'embauches; - le détail par clientèle visée (femmes, minorités visibles et ethniques, Autochtones, personnes handicapées, etc.), par catégorie d'emploi et par unité d'affaires; - et l'évolution de ces pourcentages au cours des cinq dernières années.

Considérant que les citoyens sont de plus en plus conscients de l'importance du tri en tous genres des déchets domestiques; Considérant qu'il est difficile de liquider certaines de nos matières recyclables;

R-10 Prévoir dans la prochaine présentation du Service de l'environnement une section qui rend compte des innovations ou projets de recherche qui permettent de valoriser les matières recyclables.

R-11 Prévoir dans la prochaine présentation du Service de l'habitation une section qui démontre l'évolution du nouveau *Programme d'appui à l'acquisition résidentielle*, notamment les critères d'admissibilité, le nombre de personnes qui y ont accédé et les sommes investies.

R-12 S'assurer que les services, lorsqu'ils utilisent des acronymes dans leur présentation, produisent un lexique.

Réponses à R-3 à R-12

Le comité exécutif informe les membres de la Commission qu'un groupe d'experts du Service des finances, du Service des communications et de l'expérience citoyenne ainsi que de la direction générale ont travaillé à bonifier la présentation des documents budgétaires. Afin d'alimenter leurs réflexions, les recommandations R3 à R12 leur ont été transmises ainsi qu'au service concerné afin d'en tenir compte.

Concernant la recommandation 3, le comité exécutif informe les membres de la Commission que les documents de présentations des services soumis à la CFA contiennent déjà, en annexe, un tableau présentant les provenances de financement externe ainsi que les intitulés des programmes de subventions utilisés pour chacun des projets et programmes. Cette modification a été apportée suite à une recommandation de la commission dans le cadre de l'étude du PTI 2018-2020.

Concernant la recommandation 9, le comité exécutif informe les membres de la Commission que la diversité de sa main d'œuvre, à l'image de sa population, est une priorité organisationnelle. Par ailleurs, le Service des ressources humaines (SRH) produit des tableaux présentant l'évolution, depuis 2013, de la représentation des 5 groupes visés, par catégories d'emplois, de l'embauche et de la représentativité. Ces tableaux seront joints aux prochains documents budgétaires. Le SRH poursuit également des objectifs de transparence des données touchant la diversité et ces tableaux sont déposés annuellement sur la page Carrière de la Ville. Toutefois, produire ces données par « unité d'affaires » présenterait une problématique particulière compte tenu des changements de structure fréquents, notamment dans les services centraux. Nous pourrions produire les tableaux « par arrondissement ». Enfin, il est à noter que ces données sont également accessibles par tous les intervenants ressources humaines d'arrondissement qui ont accès au système Info-RH.

3) Service 311

Considérant les projets-pilotes de centralisation du Service 311 en cours;

R-13 Demander au Service des communications et de l'expérience citoyenne de faire un état de situation par rapport aux projets-pilotes en lien avec la centralisation des appels 311 lors de la prochaine étude budgétaire, par exemple : le type de requêtes, le niveau de satisfaction des utilisateurs et les plaintes (information ventilée par services centraux et par arrondissements).

Réponse à R-13

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation et informe les membres de la commission qu'un état d'avancement du projet de regroupement des appels et courriels des arrondissements au Centre de services 311 sera présenté lors de la prochaine étude budgétaire. Cet état d'avancement pourra contenir le type de requête, la qualité des appels et les plaintes des utilisateurs.

4) Amélioration du bilan environnemental de la Ville de Montréal

R-14 Faire des représentations auprès du gouvernement provincial pour la mise en place d'une consigne pour les bouteilles de verre et de plastique.

Réponse à R-14

Le comité exécutif informe les membres de la Commission que ces représentations ont eu lieu auprès de la commission parlementaire des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale du Québec lors d'un débat concernant les enjeux du recyclage et de la valorisation locale du verre. La position de la Ville a été véhiculée par la Commission de l'environnement de la CMM et a en particulier été partagée le 14 août 2019 lors du passage des membres de la commission de l'environnement de la CMM en commission parlementaire.

R-15 Évaluer les coûts environnementaux et financiers de la distribution à grande échelle des *Publisacs*.

Réponse à R-15

Dans le cadre des consultations publiques menées par la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les parcs sur le contrôle des circulaires, une analyse des coûts et des impacts des circulaires a été réalisée conjointement par le Service de l'environnement et le Service du développement économique et a été présentée le 3 octobre 2019 lors de la séance d'information de la commission.

R-16 Poursuivre les efforts en matière d'électrification du matériel roulant.

Réponse à R-16

Le comité exécutif informe les membres de la Commission que la Ville de Montréal possède déjà 227 automobiles compactes 100 % électriques, ce qui la place au premier rang des municipalités canadiennes à ce chapitre. En 2020, elle souhaite augmenter de 20 % le nombre de véhicules et d'équipements électriques et poursuivre sa collaboration avec divers fournisseurs afin de développer des produits écoresponsables sans émission de gaz à effet de serre (GES).

5) Santé et sécurité au travail

R-17 Poursuivre les efforts au sein des services pour réduire le taux d'absence en maladie et le taux de fréquence des accidents de travail.

Réponse à R-17

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation. Il souhaite informer les membres de la Commission que d'offrir un environnement de travail sain et sécuritaire et prendre soin de la santé psychologique au travail de ses employés est l'une de ses priorités organisationnelles et y consacra une somme totalisant plus de 11,2 M \$ en 2020.

La direction de la santé, sécurité et mieux-être du Service des ressources humaines réalise une vigie et une analyse des meilleures pratiques, des problématiques et des modifications législatives en cette matière ce qui se traduit par plusieurs actions concrètes, tels que la mise en place de procédures d'identification des dangers et l'évaluation des risques permettant aux services d'élaborer un plan d'action qui cible leur milieu, le développement de programmes corporatifs ainsi que la coordination d'entente-cadres en matière de santé, sécurité et mieux-être. De plus, l'offre de service de la division Respect de la personne a été publicisée en 2019 favorisant une approche de sensibilisation et de formation à l'intention des employés et des gestionnaires en mettant l'accent sur les comportements positifs et adéquats à adopter en milieu de travail.

R-18 Inclure systématiquement dans les présentations des services des informations détaillées sur le taux d'absentéisme, notamment les causes connues, et l'évolution du bilan du service au cours des dernières années.

Réponse à R-18

Comme mentionné précédemment, un groupe d'experts du Service des finances, du Service des communications et de l'expérience citoyenne ainsi que de la direction générale travaille actuellement à bonifier la présentation des documents budgétaires. Le Comité exécutif mandate ce groupe de travail d'analyser, en collaboration avec le Service des ressources humaines, la possibilité de donner suite à cette recommandation.

6) Rémunération des élus

Considérant l'annonce du gouvernement fédéral de rendre imposable les allocations de dépenses versées aux conseillers municipaux et aux députés de l'Assemblée nationale dès janvier 2019; Considérant la perte de revenus et l'appauvrissement des élus dus à cette mesure; Considérant que le gouvernement du Québec ne s'est pas encore positionné sur le dossier;

R-19 Développer et présenter à tous les élus des scénarios financiers visant à compenser rétroactivement ceux-ci pour la perte de revenus encourue suite à l'imposition de l'allocation de dépenses.

Réponse à R19

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation. La modification réglementaire, adoptée le 17 juin dernier (CM19 0775), consiste à fixer, pour chaque membre du conseil de la ville, une rémunération supplémentaire qui, ajoutée aux autres rémunérations que le membre reçoit pour l'ensemble de ses fonctions à titre d'élu.e, serait suffisant pour compenser le membre pour l'impôt que ce membre aurait à verser sur son allocation de dépenses et la rémunération supplémentaire, si l'on ne tenait compte, dans le calcul de son revenu total, que des sommes versées à titre d'élu.e.

Rétroactif au 1er janvier 2019, ce règlement permettra de mettre en oeuvre des mesures justes et équitables afin de compenser les membres du conseil pour la baisse qu'ils subissent dans leurs conditions par rapport aux années antérieures.

7) Logement social

R-20 Analyser un modèle qui permettrait de réaliser des projets de logement social LEED afin de permettre aux organismes propriétaires de réaliser des économies énergétiques importantes à moyen et long termes, en s'assurant de ne pas freiner les projets en cours d'élaboration et ainsi maximiser le nombre de logements sociaux disponibles.

Réponse à R-20

Le comité exécutif informe les membres de la commission que le programme AccèsLogis, qui finance le développement de logements sociaux et communautaires, fait actuellement l'objet d'une refonte en profondeur pour l'adapter au contexte montréalais. Un nouveau programme doit être proposé en 2021. Il est déjà prévu que la question de l'efficacité énergétique soit analysée, notamment à la lumière du modèle LEED. Comme le mentionne la Commission, le Service de l'habitation portera une attention particulière aux impacts de l'application de mesures d'efficacité énergétique, qui ne devront pas réduire la capacité de livraison de logements sociaux.

R-21 Produire un état de situation des résultats obtenus pour chacun des différents programmes en habitation.

Réponse à R-21

Le comité exécutif informe la commission qu'un mécanisme de reddition de comptes a été établi par le Service de l'habitation, de concert avec la Direction générale et le Service des finances. Un bilan sera présenté à la Commission sur les finances et l'administration au moment de la présentation du budget 2020.

R-22 Intensifier les modalités d'inspection des bâtiments insalubres en prévoyant des inspections surprises et des inspections avec avis à brève échéance pour les propriétaires récalcitrants.

Réponse à R-22

Le Plan d'action pour des conditions de logements décentes, approuvé par le Conseil municipal l'an dernier, fait état de cibles ambitieuses d'inspections pour la période 2018-2021. Un suivi étroit est fait de la mise en œuvre de ce plan d'action, qui prévoit plusieurs moyens pour intensifier les interventions.

En regard de la formule d'inspection surprise, le Service de l'habitation note qu'elle peut être utilisée, mais que des avis préalables donnés aux propriétaires ont souvent pour effet positif d'inciter ces derniers à effectuer une partie des travaux requis. Des inspections annoncées d'avance permettent également d'assurer un accès simultané à l'ensemble des logements d'un immeuble. Cette technique du « blitz » dans l'ensemble d'un immeuble permet d'accroître sensiblement le nombre de logements inspectés.

Il faut souligner qu'en prévision d'une visite intégrale d'un immeuble, le Service de l'habitation déploie des agent.e.s de liaison et intervention sociale qui rencontrent les locataires en amont. Ceci permet de détecter des situations (liées par exemple à des problèmes de santé mentale, de perte d'autonomie, d'agressivité) qui demandent un accompagnement particulier pour répondre aux besoins des occupants et éviter de ralentir les inspections.

En réponse aux préoccupations de la Commission, une mention spécifique des interventions de type «blitz» pourra être introduite dans les futurs suivis du Plan d'action pour des conditions de logements décentes.

R-23 Fournir un bilan pour établir si les méthodes collaboratives préconisées par la Ville auprès des propriétaires récalcitrants donnent des résultats satisfaisants.

Réponse à R-23

La Ville dispose d'un ensemble d'outils auxquels elle a recours dans ses interventions de salubrité. Il est difficile d'isoler l'effet d'une seule approche, car plusieurs moyens peuvent être utilisés auprès d'un même propriétaire. Les approches collaboratives (par exemple, les rencontres visant à expliquer au propriétaire fautif la grille à laquelle son bâtiment devra se conformer) peuvent être suivies au besoin de démarches contraignantes.

Le Service de l'habitation rapporte que cette année, tous les propriétaires dont l'immeuble a été l'objet d'inspections ont été rencontrés. Dans la majorité des cas, la rencontre a nettement facilité la réalisation des travaux requis. Souvent, la simple évocation des outils coercitifs (constats d'Infractions, réalisation de travaux en lieu et place du propriétaire, prise d'une hypothèque légale par la Ville, inscription d'un avis de détérioration au titre de l'immeuble, évacuation aux frais du propriétaire) s'avère un levier efficace pour obtenir la collaboration du propriétaire et la réalisation des travaux.

Rien n'indique le besoin de produire, à cette étape, un bilan spécifique de certains outils ou approches. L'administration poursuivra son suivi attentif du Plan d'action pour des conditions de logement décentes.

8) Diffusion de l'expertise et des meilleures pratiques

Considérant les coûts élevés des travaux de décontamination requis sur le territoire montréalais;

R-24 Accélérer la diffusion des connaissances et le transfert technologique dans le domaine des phytotechnologies au sein des services de la Ville, de manière à ce qu'ils puissent notamment être utilisés pour la décontamination des sols, la protection des berges, la lutte contre les plantes envahissantes, etc.

Réponse à R-24

Le comité exécutif est en accord avec cette orientation. Toutefois, pour que les services de la Ville puissent prendre en compte la phytotechnologie dans les travaux de décontamination des sols, la protection des berges ou la lutte contre les plantes envahissantes, un programme de formation devrait être élaboré pour que des professionnels puissent acquérir ces connaissances et bonifier l'expertise. L'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV) a acquis cette expertise en faisant de la recherche dans ce domaine depuis plusieurs années et pourrait être sollicité à ce sujet.

9) Accès aux berges

R-25 Analyser l'utilisation du nouvel outil qu'est le droit de préemption dans le but de racheter des propriétés situées en bordure des berges afin de permettre aux arrondissements, dont les limites territoriales sont bordées par le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies, d'offrir un meilleur accès aux berges aux citoyens et citoyennes de l'Agglomération.

Réponse à R-25

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation. Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports procédera à l'analyse des outils réglementaires permettant d'acquérir des propriétés situées en rive dans le but d'offrir un meilleur accès au fleuve Saint-Laurent et à la rivière des Prairies. Cette analyse visera à identifier à quelles fins municipales et dans quels secteurs le droit de préemption pourrait être utilisé. Cette analyse sera effectuée en collaboration avec le Service des affaires juridiques.

10) Prochaine étude publique du budget et du PTI

R-26 S'assurer que la CFA dispose de dix jours ouvrables consécutifs pour procéder à l'étude du prochain budget et du PTI, et qu'il n'y ait pas d'autres instances qui siègent parallèlement durant les travaux.

Réponse à R-26

Pour procéder à l'étude du prochain budget et du PTI, la Commission siègera du 27 novembre au 10 décembre, soit dix jours ouvrables et consécutifs.

R-27 Consulter la Table des maires en amont de la préparation du budget sur les orientations, priorités et prévisions budgétaires de l'Administration.

Réponse à R-27

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation. Le responsable des finances du comité exécutif procédera à une consultation des maires en amont de la préparation du budget sur les orientations, priorités et prévisions budgétaires de l'Administration et de leur arrondissement respectif.

11) Gestion de la dette

Considérant que la Politique de gestion de la dette de la Ville limite le niveau de sa dette directe et indirecte nette à 100 % de ses revenus annuels;

Considérant que la Politique de gestion de la dette précise également que le coût annuel net de la dette à la charge des contribuables ne doit pas dépasser 16 % de ses dépenses de fonctionnement;

R-28 Présenter à la CFA, dans le cadre des consultations pré-budgétaires, des scénarios pour contrôler le niveau de la dette et respecter la Politique de gestion de la dette de la Ville actuelle;

Réponse à R-28

Le comité exécutif informe les membres de la Commission que cette recommandation a été prise en compte dans le cadre des consultations pré-budgétaires de cette année.

12) Bibliothèques

Considérant les efforts faits par le Service de la culture pour réduire le coût total des bibliothèques par utilisation et augmenter le nombre total d'utilisations des bibliothèques par habitant; Considérant les critères pris en compte dans le programme RAC (Rénovation, agrandissement et constructions de bibliothèques) pour établir le financement des bibliothèques dans les arrondissements; Considérant l'inadéquation des critères pris en comptes dans le programme RAC et des besoins des arrondissements;

R-29 Accélérer la réalisation des projets de bibliothèque prévus à l'intérieur du programme RAC.

Réponse à R-29

Le cadre de gouvernance du Programme RAC a été modifié afin d'intégrer le cheminement des grands projets tel que définis par le Bureau des projets et programmes d'immobilisations (BPPI). En 2019, six projets ont été approuvés : 5 pour le démarrage des PFT et un projet en exécution.

R-30 S'assurer que les budgets d'opération des bibliothèques soient optimaux et en fonction de paramètres qui rendent compte de l'utilisation réelle des services.

Réponse à R-30

Le comité exécutif tient à informer les membres de la commission qu'une bonification de la base budgétaire des arrondissements, sur deux ans de 5 685 886 \$, a été effectuée pour l'activité bibliothèques.

13) Déficit d'entretien des infrastructures de l'eau

R-31 Réviser la Stratégie montréalaise de l'eau en tenant compte des connaissances acquises et du déficit d'entretien des infrastructures et établir un financement à moyen et long termes considérant la capacité financière de l'Agglomération et la gestion de la dette.

Réponse à R-31

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation. Le Service de l'eau a amorcé des travaux préliminaires de révision de la Stratégie montréalaise de l'eau. À cette fin, un comité stratégique regroupant élus, membres de la Direction générale et du cabinet, des arrondissements, des services centraux et du Service des finances ont mandaté un comité technique d'experts afin de statuer sur l'ampleur des besoins liés à la gestion de l'eau et de produire des scénarios de financement durable de l'eau. À ce jour, le comité stratégique s'est réuni quatre fois et a déterminé qu'une stratégie de diversification des revenus, accompagnée de représentations auprès des instances gouvernementales permettraient à la Ville de Montréal d'augmenter les revenus de l'eau et ainsi limiter une éventuelle augmentation des charges fiscales liées à l'eau.

R-32 Faire des représentations auprès des gouvernements supérieurs afin que les montants des subventions gouvernementales pour financer les travaux d'infrastructure dans le réseau de l'eau suivent le rythme et la croissance des investissements que fait la Ville depuis quelques années.

Réponse à R-32

La Ville de Montréal fait valoir, avec une rigueur et une assiduité continue, ses besoins relatifs à ses réseaux d'eau. Au cours de la dernière année, elle a notamment réitéré ses besoins au comité permanent des finances de la Chambre des communes lors des consultations prébudgétaires en vue du budget fédéral 2019, de même que par différentes communications au ministre des Finances du Canada. Il importe notamment de noter à cet égard que, depuis, le budget fédéral 2019 a doublé, ponctuellement, les transferts associés au Fonds de la taxe d'accise sur l'essence. La Ville a également poursuivi ses représentations à l'échelle fédérale afin de bénéficier d'un maximum d'appui financier pour ses infrastructures d'eau, que ce soit par le biais des phases 1 et 2 du Fonds sur l'infrastructure verte ou encore par l'entremise du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes.

À l'échelle québécoise, la Ville a travaillé de concert avec l'ensemble des acteurs municipaux à la signature d'une seconde phase de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025. La nouvelle mouture de la Stratégie reconnaît notamment que le déficit d'entretien des infrastructures d'eau de la métropole représente plus de la moitié du déficit de l'ensemble des municipalités québécoises et stipule qu'un partenariat à long terme entre le gouvernement et les municipalités, incluant la métropole et les grandes villes, est nécessaire pour résorber le déficit d'entretien et contribuer de façon durable à la Stratégie.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a annoncé, en juin 2019, les nouvelles modalités du programme de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec 2019-2023 dont l'enveloppe totale atteint 3,41 milliards de dollars. Pour Montréal, ceci se traduira, par une somme, principalement destinées aux infrastructures d'eau, de 626 905 173 \$ répartis sur les cinq prochaines années.

Enfin, la Ville de Montréal poursuit ses efforts afin d'obtenir davantage de soutien financier pour la réfection et l'entretien de ses réseaux d'eau : elle appuie notamment la demande de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) de

doubler de façon permanente et d'associer un taux de croissance annuel les sommes issues du Fonds de la taxe d'accise sur l'essence transmises aux municipalités.

14) Diversification des revenus

R-33 Présenter des scénarios à la CFA sur la diversification des revenus sous l'angle de l'éco-fiscalité, des éléments progressifs de taxation et de la notion d'utilisateur-payeur (gestion de l'eau, déchets).

Réponse à R-33

Le comité exécutif informe les membres de la Commission que l'année 2020 marquera le début de l'implantation de l'écofiscalité pour les immeubles non résidentiels.

À la fin du printemps 2020, un plan de tarification de l'eau pour les immeubles non résidentiels sera déposé, reposant sur les données de consommation les plus récentes qui sont disponibles. Ce plan comprendra également une réflexion sur les grands utilisateurs d'eau et sur la tarification particulière qui pourrait leur être appliquée.

R-34 Analyser l'impact de la création, dans le secteur non résidentiel, d'une sous-catégorie incluant les cours de triage et les chemins de fer, dans l'optique d'augmenter les revenus de l'Agglomération.

Réponse à R-34

Le comité exécutif souhaite informer les membres de la commission que le pouvoir de créer des sous-catégories pour les immeubles non résidentiels est un pouvoir octroyé à chacune des seize municipalités liées de l'agglomération. Ainsi, chaque municipalité pourra décider des sous-catégories d'immeubles qu'elle souhaitera créer lors du dépôt de rôle pour 2020, et des taux qui seront applicables à ces immeubles au moment de la confection de son budget. Les revenus additionnels, le cas échéant, appartiendront à chacune des villes liées selon leurs propres orientations.

15) Transport adapté

R-35 Faire des représentations auprès des paliers de gouvernement supérieurs afin que le financement suive les besoins croissants des citoyens en matière de transport adapté.

Réponse à R-35

La Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal font valoir les besoins croissants en matière de transport en commun et plus particulièrement en matière de transport adapté dont la croissance a augmenté de façon importante depuis maintenant plusieurs années. Elles continueront de revendiquer que le soutien gouvernemental suive l'évolution des besoins en transport adapté.

Le Programme de subventions au transport adapté (PSTA) du Gouvernement du

Québec a été plafonné de 2012 à 2017. La STM a dû absorber avec la Ville le financement de la croissance importante des déplacements.

Dans le cadre des consultations pour l'élaboration de la Politique de mobilité durable du Québec, elles ont fait plusieurs représentations pour demander au gouvernement de déplaçonner le financement du transport adapté. Ces représentations ont été couronnées de succès, alors que le gouvernement du Québec a fait augmenter le budget annuel du PSTA de 19% de 2016 à 2018, le faisant passer de 90 M\$ à 107M\$. Ce montant sera à nouveau bonifié en 2019 en passant à 111M\$.

La Ville et la STM continueront de revendiquer que ce soutien suive la croissance des besoins en transport adapté. Elles ont d'ailleurs aussi porté cette demande auprès de leurs partenaires métropolitains dans le cadre des consultations sur les orientations et attentes de la CMM à l'égard du plan de développement stratégique du transport en commun de l'Autorité régionale de transport métropolitain.

16) Surveillance des chantiers

R-36 Revoir l'allocation des ressources dédiées à la surveillance directe des chantiers lors de la réalisation des travaux dans l'Agglomération afin d'assurer une présence et un contrôle continus.

Réponse à R-36

La Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier affecte un surveillant à temps plein sur chacun de ses projets intégrés, qui, avec le chargé de projet, s'assure du respect des clauses contractuelles et de la qualité d'exécution. La direction effectue également du contrôle qualitatif des matériaux et de la mise en oeuvre sur ses chantiers.

Le comité exécutif rappelle aux membres de la Commission que, depuis 2015, la Direction des infrastructures a développé et mis en place un suivi de performance des travaux afin d'assurer et de contrôler la qualité des travaux réalisés, conformément aux exigences contractuelles. Pour ses programmes, la direction a également ajusté l'expérience demandée pour les techniciens et ajouté des coordonnateurs en surveillance afin d'obtenir un meilleur encadrement des ressources. La Ville a également formalisé ses attentes et donne des formations aux surveillants des firmes mandatées pour la surveillance. Elle a aussi bonifié ses audits de surveillance.

De plus, avec la mise en place de l'escouade chantier en 2019, de nouvelles ressources se sont jointes à l'équipe. Son mandat est d'assurer un encadrement accru pour les activités de surveillance des chantiers et de contrôle qualité, en bonifiant les audits réalisés et en assurant un suivi de performance de projets ciblés.

L'escouade produira un bilan annuel dont l'objectif est de compiler les audits réalisés, suivre les nouvelles initiatives ainsi que d'assurer un monitoring pour certains projets particuliers en vue d'amélioration des pratiques.

Des rapports d'étape sont déposés afin de faire état des démarches entreprises.

17) Mise en œuvre du PTI

R-37 Améliorer la stratégie de déploiement et de coordination des travaux sur l'île pour maintenir la mobilité des citoyens : - En prenant soin de répartir et d'équilibrer la planification des travaux en tenant compte de celles des arrondissements et des villes liées ; - En ne bloquant pas, autant que faire se peut, deux rues artérielles importantes parallèles simultanément à moins d'une intervention d'urgence.

Réponse à R-37

Avec plus de 54 000 transactions annuelles d'occupation du domaine public, la planification et la coordination des interventions à la Ville sont très complexes. Il est important que la Ville dispose d'infrastructures performantes pouvant assurer ses besoins en mobilité, dans des conditions optimales en termes de sécurité et de confort pour tous les usagers. Les besoins croissants d'entretien, de réhabilitation et, à la limite, de reconstruction que requièrent les infrastructures routières nécessitent des investissements majeurs de la part de la Ville.

Devant le défi auquel fera face Montréal au cours des prochaines années avec la croissance inévitable des travaux sur son territoire, le comité exécutif informe les membres de la Commission que le Service des infrastructures du réseau routier a pour priorité de se doter d'un modèle performant de gestion des interventions dans la rue (AGIR). Ce modèle permettra de pallier à l'absence d'un système informatique intégré relatif à la gestion des interventions, de la planification à l'exécution des travaux, se traduisant par un suivi en temps réel, un suivi des contraintes exigées (moratoire, réserves de rues), un suivi des échéanciers, un suivi des détours utilisés et un suivi des axes de mobilité. De plus, ce modèle permettra d'améliorer, selon une approche collaborative, les processus de communication en créant une plate-forme d'échanges d'information entre les partenaires.

L'application AGIR, identifiée pour palier à ces lacunes et dont certains volets ont déjà été parachevés en 2019, sera complétée en 2022.

Considérant les 1055 postes capitalisés inscrits au présent budget; Considérant que le nombre de postes capitalisés est en hausse (856 en 2018 et 1055 en 2019); Considérant que la diminution des postes capitalisés est une demande récurrente de la CFA;

R-38 Réduire le plus possible le nombre de postes inscrits au PTI et financés par règlement d'emprunt.

Réponse à R-38

Le comité exécutif informe les membres de la Commission que les services impliqués travaillent déjà dans ce sens.

Considérant l'évolution importante des coûts des centres de compostage et de biométhanisation figurant au PTI du Service de l'environnement (237 M\$ initialement et désormais à plus de 500 M\$);

R-39 Fournir un état de situation complet lors de la prochaine étude budgétaire et faire une revue diligente avant de donner les contrats en lien avec les centres de compostage, de prétraitement et de biométhanisation;

Réponse à R-39

Une analyse complète du contexte (mode de réalisation, marché) a été réalisée dans le cadre de l'octroi des contrats de conception, construction, d'exploitation et d'entretien (CCEE) du centre de compostage de Saint-Laurent et du centre de biométhanisation de Montréal Est. Préalablement aux octrois de contrat, une présentation de ces éléments a été réalisée au comité exécutif ainsi qu'au conseil municipal.

Cette analyse a permis de documenter le bien fondé du choix du mode de réalisation ainsi que d'expliquer les augmentations de coût observées (principalement le contexte de marché). Cette analyse a permis de documenter la demande de révision de l'enveloppe de subvention prévue pour ces deux infrastructures par le Ministère de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques (MELCC) dans le cadre du programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage. Cette enveloppe était initialement de 68 M\$ pour les deux infrastructures présentées. Cette réalité a été entendue et partagée par le MELCC qui a revu à la hausse sa contribution au projet (101 M\$). Des discussions sont toujours en cours avec Infrastructure Canada pour porter le montant total de cette subvention à 135 M\$.

Considérant les sommes prévues par le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) pour le renouvellement de la flotte de véhicules (tableau en page 35 du PowerPoint) de 47 M\$ en 2019, mais de 30 M\$ pour les deux années subséquentes;

R-40 Obtenir l'analyse du SMRA au sujet du renouvellement de la flotte de véhicules et maintenir un montant nécessaire pour assurer un service de qualité à la population, réduire les temps d'immobilisation pour entretien de la flotte et maintenir les coûts d'entretien à un niveau raisonnable.

Réponse à R-40

Selon la planification sur 10 ans effectuée en collaboration avec le Bureau des projets et programmes d'investissement, un investissement adéquat sera maintenu afin d'assurer le renouvellement de la flotte de véhicules et ainsi garantir la disponibilité de véhicules et équipements tout en maintenant les coûts d'entretien à un niveau raisonnable.

18) Sécurité dans le métro

R-41 Établir une entente formelle permettant de clarifier les rôles de la STM et du SPVM afin d'optimiser l'investissement de 15 M\$ en matière de sécurité dans le métro.

Réponse à R-41

Le comité exécutif souhaite informer les membres de la commission que le SPVM, en collaboration avec la STM, a instauré depuis 2019 de nouvelles pratiques bonifiées afin d'optimiser ses façons de faire. Un bilan mensuel des activités et interventions ainsi qu'une facturation détaillée des postes sont produits et acheminés à la STM.

En conclusion

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission sur les finances et l'administration pour le travail accompli et pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.